

FORMATION AVRIL/SEPTEMBRE 2022

Nagez Forme Santé



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet fédéral Nagez Forme Santé

METIER VISE

Le Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé intervient auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadre en vue d'obtenir ou de maintenir « un capital » santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie. La santé étant considérée dans ses trois dimensions : physique, mentale et sociale.

Il a pour principales missions :

- De concevoir un projet pédagogique, une séance de natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- D'encadrer tout public dans le cadre d'une natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- D'évaluer les bénéfices du programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé,
- De participer à l'éducation du pratiquant,
- De s'intégrer dans une équipe dans le cadre d'un parcours de soins,
- De participer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel,
- D'assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun.



PUBLICS ET PREREQUIS

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

- Avoir 18 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée en formation,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire à minima du PSE 1 ou son équivalent à jour de la formation continue,
- Être capable de réaliser un test de sécurité (* voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres. Cette capacité est justifiée par une attestation délivrée par un professionnel des activités de la natation et datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation,
- Être titulaire au minimum d'un Brevet Fédéral 3ème degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue.
- Tous les jeunes ayant 18 ans au 31 décembre de l'année de la formation peuvent rentrer en formation au Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé. Le passage de la certification est possible avant l'âge minimum requis à l'entrée en formation (18 ans sur le Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé) mais la délivrance du diplôme ne peut se faire qu'au jour anniversaire des 18 ans.



**Le test de sécurité, dont la réussite est attestée par un professionnel des activités de la natation, est réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé, l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :*

- *Départ libre du bord du bassin,*
- *Un parcours en nage libre,*
- *Une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre,*
- *Une remontée du mannequin jusqu'à la surface,*
- *Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres, la sortie de l'eau de la victime.*

2- TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les TEP ne sont pas prévus dans le livret référentiel du NFS

3- MODALITE D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pièces à fournir pour s'inscrire :

- Un certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, datant de moins de trois mois à l'entrée en formation,
- Une attestation justifiant sa capacité à réaliser un test de sécurité (* voir ci-dessous), sur une distance de 50 mètres. L'attestation datant de moins de 3 mois, est délivrée par un professionnel des activités de la natation,
- Une copie au minimum d'un Brevet Fédéral 3^{ème} degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue,
- Une copie à minima du PSE 1 ou son équivalent à jour de sa formation continue.

A Noter : le candidat justifiant d'une attestation au Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur-Sauveteur (CAEP MNS), datant de moins de 3 mois lors de l'inscription à la formation est dispensé de la production d'une attestation justifiant sa capacité à réaliser un test de sécurité.

Clôture des inscriptions : Samedi 9 avril 2022

Pour CANDIDATER à cette formation de l'ERFAN GRAND EST, aller sur la page "[Formation](#)" du site de la ligue Grand EST puis cliquer sur « [Inscription](#) ».

Les candidats devront se préinscrire en ligne obligatoirement avant de recevoir le dossier d'inscription. Pour être considéré recevable, ce dernier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

4- POSITIONNEMENT : **LE 16 avril 2022**

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser. Le contenu sera le suivant :

1. Une phase de présentation de la formation (9h-12h)

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation

- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (Rendez-vous à partir de 13h)

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation (Après les entretiens)

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

1- LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine de la natation santé :

1. Acquérir des savoir-faire en matière de technique de sécurité et d'encadrement de la natation santé
2. Développer des aptitudes à l'accompagnement, l'initiation, l'encadrement et l'enseignement des activités aquatiques et de la natation du sport santé
3. Connaître la prise en charge du pratiquant en termes de sécurité et de spécificité
4. Maîtriser les connaissances pour l'encadrement d'une natation adaptée : Nagez forme santé

2- LES COMPETENCES VISÉES

- Être capable de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- Être capable de maîtriser les connaissances et les techniques nécessaires à la conduite des activités
- Être capable de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

3- LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 3 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC 1 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT DU CLUB INTÉGRÉ DANS SON ENVIRONNEMENT TERRITORIAL ET INSTITUTIONNEL

1. Mettre en œuvre un projet de natation adaptée : Nagez Forme Santé au sein du club
2. Participer aux activités administratives
3. Mettre en œuvre un programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé

UC 2 : MAÎTRISER LES CONNAISSANCES ET LES TECHNIQUES NÉCESSAIRES A LA CONDUITE DES ACTIVITÉS

1. Maîtriser les connaissances pour l'encadrement d'une natation adaptée : Nagez Forme Santé
2. Maîtriser les connaissances nécessaires à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé
3. Contribuer au fonctionnement d'une structure assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun et l'environnement de la pratique



UC 3 : MAÎTRISER LES CONNAISSANCES POUR S'INTÉGRER DANS UN PARCOURS DE SOINS

1. Maîtriser les connaissances spécifiques, liées aux personnes accueillies
2. Collaborer avec les dirigeants de l'association dans le cadre des activités Nagez Forme Santé
3. Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire et spécialiste de santé extérieurs au mouvement associatif sportif
4. Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région a été habilité par la FFN) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 22/04/2022 au 17/09/2022	6 mois	9/04/2022			16/04/2022

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total		75 heures 40
Détails du parcours type individualisé du candidat	Dont Heures de formation théoriques	65 heures
	Dont Évaluations, rattrapage, apports supplémentaires	10 heures 40



CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

mars-22			avr-22			mai-22			juin-22			juil-22			août-22			sept-22			oct-22		
Ma	1		Ve	1		Di	1		Me	1		Ve	1		Lu	1		Je	1		Sa	1	RATTRAPAGE EPREUVE 1 et 2
Me	2		Sa	2		Lu	2		Je	2		Sa	2		Ma	2		Ve	2		Di	2	
Je	3		Di	3		Ma	3		Ve	3		Di	3		Me	3		Sa	3		Lu	3	
Ve	4		Lu	4		Me	4		Sa	4	9h-12h/13h-17h	Lu	4		Je	4		Di	4		Ma	4	
Sa	5		Ma	5		Je	5	18h-21h	Di	5	9h-12h/13h-17h	Ma	5		Ve	5		Lu	5		Me	5	
Di	6		Me	6		Ve	6	18h-21h	Lu	6		Me	6		Sa	6		Ma	6		Je	6	
Lu	7		Je	7		Sa	7		Ma	7		Je	7		Di	7		Me	7		Ve	7	
Ma	8		Ve	8		Di	8		Me	8		Ve	8		Lu	8		Je	8		Sa	8	
Me	9		Sa	9	Clôture des inscriptions	Lu	9		Je	9		Sa	9		Ma	9		Ve	9		Di	9	
Je	10		Di	10		Ma	10		Ve	10	18h-21h	Di	10		Me	10		Sa	10		Lu	10	
Ve	11		Lu	11		Me	11		Sa	11	8h-12h	Lu	11		Je	11		Di	11		Ma	11	
Sa	12		Ma	12		Je	12	18h-21h	Di	12		Ma	12		Ve	12		Lu	12		Me	12	
Di	13		Me	13		Ve	13		Lu	13		Me	13		Sa	13		Ma	13		Je	13	
Lu	14		Je	14		Sa	14	8h-12h	Ma	14		Je	14		Di	14		Me	14		Ve	14	
Ma	15		Ve	15		Di	15		Me	15		Ve	15		Lu	15		Je	15		Sa	15	
Me	16		Sa	16	Positionnement	Lu	16		Je	16	18h-21h	Sa	16		Ma	16		Ve	16		Di	16	
Je	17		Di	17		Ma	17		Ve	17	18h-20h	Di	17		Me	17		Sa	17	CERTIFICATION EPREUVE 1 et 2	Lu	17	
Ve	18		Lu	18		Me	18		Sa	18		Lu	18		Je	18		Di	18		Ma	18	
Sa	19		Ma	19		Je	19	18h-21h	Di	19		Ma	19		Ve	19		Lu	19		Me	19	
Di	20		Me	20		Ve	20		Lu	20		Me	20		Sa	20	Date de remise des dossiers	Ma	20		Je	20	
Lu	21		Je	21		Sa	21	9h-12h	Ma	21		Je	21		Di	21		Me	21		Ve	21	
Ma	22		Ve	22	18h-20h30	Di	22		Me	22		Ve	22		Lu	22		Je	22		Sa	22	
Me	23		Sa	23	8h-12h30/13h30-15h30	Lu	23		Je	23		Sa	23		Ma	23		Ve	23	COMPLEMENT RATTRAPAGE	Di	23	
Je	24	Ouverture des inscriptions	Di	24		Ma	24		Ve	24		Di	24		Me	24		Sa	24	Date de remise des dossiers	Lu	24	
Ve	25		Lu	25		Me	25		Lu	25		Sa	25		Je	25		Di	25		Ma	25	
Sa	26		Ma	26		Je	26		Di	26		Ma	26		Ve	26		Lu	26		Me	26	
Di	27		Me	27	8h-12h/13h-17h	Ve	27		Lu	27		Me	27		Sa	27		Ma	27		Je	27	
Lu	28		Je	28	18h-21h	Sa	28		Ma	28		Je	28		Di	28		Me	28		Ve	28	
Ma	29		Ve	29		Di	29		Me	29		Ve	29		Lu	29		Je	29		Sa	29	
Me	30		Sa	30	8h-12h	Lu	30		Je	30		Sa	30		Ma	30		Ve	30		Di	30	
Je	31	INFOS COLL				Ma	31					Di	31		Me	31					Lu	31	

VISIO
 PRESENCIEL

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

Maison Régionale des sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine

Centres aquatiques pédagogiques

Espace Aquatique L'O - 6, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 67210 Obernai

Outils visioconférence

ZOOM



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

- Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
- Pratique en bassin
- Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
- Recadrage et actions de remédiation
- Travaux collaboratifs en sous-groupes
- *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

- Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
- Vidéo projecteur
- Tableau papier
- Connexion internet
- Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
- Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

- Plusieurs bassins de natation
- Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

- Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN
- Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
- Justificatifs des évaluations réalisés lors des séquences à distance.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille de certification de la Fédération française de Natation

ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 3 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme. La certification globale des 3 UC est validé par jury régional. Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc)

UC concernées	Nature et durée des épreuves
UC1 et UC3	<p>Dossier : Élaboration d'un dossier (15 à 20 pages) explicitant la conception (réelle ou prévisionnelle) du projet Nagez Forme Santé d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins.</p> <p>Oral sur le projet : Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 20 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 10 minutes au maximum</p>
UC2	<p>Écrit : QCM relatif aux différentes interventions pédagogiques portant sur les connaissances essentielles relatives à l'ensemble des caractéristiques des différentes pathologies chroniques.</p> <p>Oral : relative aux connaissances nécessaires pour l'encadrement d'une natation adaptée ainsi qu'aux connaissances liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé. L'épreuve se déroule en centre, sur un cas concret tiré au sort par le candidat. Il prépare un exemple de séance puis s'entretient avec le jury afin de démontrer sa maîtrise des connaissances nécessaires à l'encadrement en sécurité d'un ou plusieurs pratiquants porteurs d'une pathologie chronique.</p> <p>Durée préparation oral : 30 minutes maximum</p> <p>Durée de l'entretien : 30 minutes maximum dont 10 minutes maximum d'exposé du candidat</p>



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

Les personnes déjà titulaires de certains diplômes bénévoles ou professionnels, en lien avec l'objet de la formation peuvent, solliciter auprès du Directeur Technique National de la Fédération Française de Natation la dispense d'une ou plusieurs UC du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du BF NFS ; 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année) indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du NFS est soumise au suivi de la formation continue. Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à Partir de cas concrets,
- une journée ½ de mise à jour des connaissances pédagogique



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »
- Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

1. Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la Fédération Française de Natation
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du président de la FFN est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Diplôme	Coût total de la formation	Détails de la tarification		
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes (certification, visite de stage, retour alternance)	Dont Frais de dossier
BF NFS	1250€	945€	280€	25€

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

- mail : erfan@lge-natation.fr
- par téléphone au : 03 26 70 00 10

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

X	Contrat d'apprentissage
X	Contrat de professionnalisation
X	CPF / CEC
X	CPF de Transition Professionnelle
✓	Autofinancement

Vous êtes salarié ?

X	PRO A - Promotion par alternance - OPCO
X	CPF de transition professionnelle
✓	Plan de Développement des Compétences - OPCO
✓	Action individuelle - OPCO
X	FNE
✓	Autofinancement

Les candidats en financement personnel peuvent bénéficier d'une bourse fédérale de 800 € sous condition



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique/FOAD/COVID	CURE Antoine	06 30 39 51 68	Antoine.cure@lge-natation.fr
Référent administratif	CREUSOT Elodie	06 14 35 05 88	Elodie.creusot@lge-natation.fr



INDICATEURS DE RÉSULTATS

Cette formation représentera la première promotion. Nous ne disposons donc pas encore de données significatives.